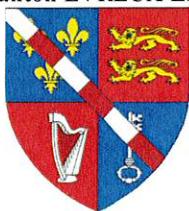


## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**DÉPARTEMENT DE L'EURE****Arrondissement d'ÉVREUX****Canton EVREUX EST****Mairie de JOUY SUR EURE****Nombre de conseillers :**

- Afférent au CM	14
- En exercice	14
- présents	11
- votants	14
- absents	3
- exclus	0

Date de convocation :

**10 décembre 2025**

Date d'affichage :

**10 décembre 2025**

Date de réunion :

**16 décembre 2025**

De la commune de Jouy sur Eure

Sur convocation de Monsieur le Maire, séance du 16 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune de Jouy-sur-Eure sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe ALLAIN

**Etaient présents :**

Philippe ALLAIN - Pierre BAILHACHE - Pierre BERGER - Joël BUCAILLE - Alexandra DASSAS - Annick DELARUE - Chantal DUCHANGE - Annie JÉZÉQUEL - Olivier JOLY - Serge LAMBOY - Ludovic ROBERT - Hélène MOINET - Stéphane PETROZ - Chantal SAGALA

**Absents excusés :**

Pierre BAILHACHE

Stéphane PETROZ

Ludovic ROBERT

**Procurations :**

Pierre BAILHACHE à Hélène MOINET  
 Stéphane PETROZ à Chantal SAGALA  
 Ludovic ROBERT à Philippe ALLAIN

**Objet : Autolaveuse – Fonds de concours**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Hélène MOINET

a été nommée secrétaire de séance,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir une autolaveuse pour l'entretien de la salle des fêtes.

Après avoir obtenu plusieurs devis, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la Société HYMODE n° D251103297 d'un montant de 3.157,58 € HT qui a été validé par la commission salle des fêtes suite aux essais effectués avec cette autolaveuse.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour interroger Evreux Portes de Normandie afin d'obtenir des subventions d'investissements pour ce projet.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 027-212703581-20251216-2025\_DELCOM021-DE

Après avoir entendu ces explications, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (la majorité ou à l'unanimité) : Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

**ACCEPTE** d'acquérir une autolaveuse pour l'entretien de la salle des fêtes

**RETIENT** le devis de la Société HYMODE n° D251103297 d'un montant de 3.157,58 € HT joint à la présente délibération

**DEMANDE** à Monsieur le Maire d'inscrire la somme au budget de l'exercice 2026, au compte 2188 pour cette dépense d'investissement.

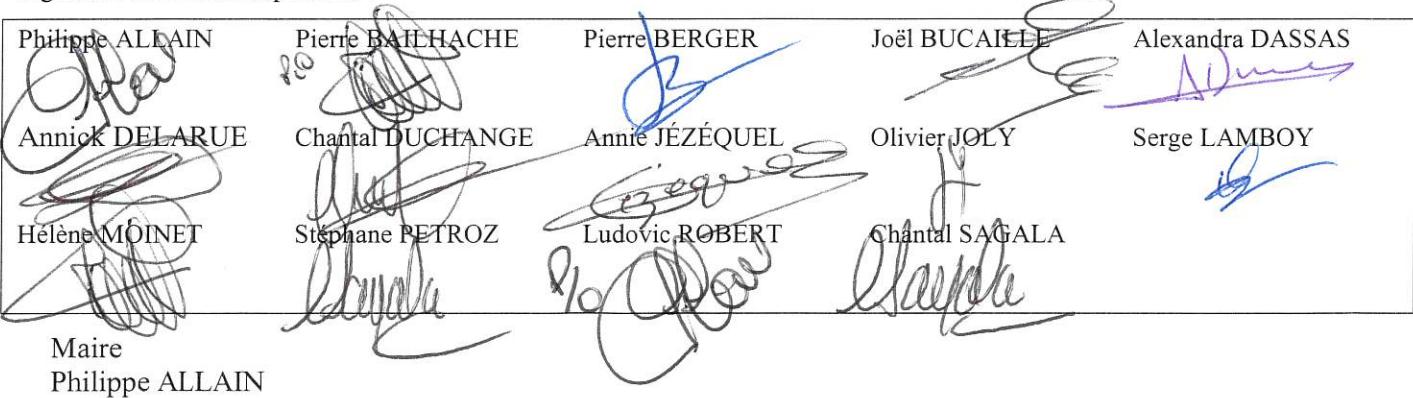
**MANDATE** Monsieur le Maire pour déposer auprès d'Evreux Portes de Normandie, service contractualisations et financements, la demande de fonds de concours

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tout document concernant la présente délibération et de notifier cette décision aux services préfectoraux

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :



Maire  
Philippe ALLAIN



Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 027-212703581-20251216-2025\_DELCOM021-DE